

**Groupe des Elus Communistes et
Républicains de Floirac**

Conseil Municipal du 26 septembre 2016

Objet : Délibération n° 6

Création d'un poste d'apprenti ingénieur

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Sur le principe, il est intéressant que les collectivités pensent à investir le champ de l'apprentissage et permettent ainsi à des jeunes de 16 à 25 ans d'intégrer des services tels que celui des Services Techniques et notamment dans le cadre d'une formation en alternance, c'est même positif !

C'est une autre façon d'acquérir une expérience nécessaire et diplômante dans les domaines techniques et d'ingénieries de collectivité en pleine mutation comme notre ville de Floirac. C'est une démarche ambitieuse.

Et je souhaite donc simplement faire remarquer ce dont j'ai eu l'occasion de témoigner lors de la commission des Ressources Humaines.

J'attire l'attention sur le poste proposé en alternance sur 3 ans et vient en remplacement d'un poste surtout à temps complet...

Je précise que le poste libéré d'une durée indéterminée était un encadrant qui suivait pour la régie municipale plus particulièrement les agents des équipes paysagères et environnementales. La fiche de poste a été revisitée et c'est une charge indéniable en terme de responsabilité pour un plein temps opérationnel.

Il faudra donc beaucoup d'indulgence de toute part pour que le suivi s'affirme dans le temps et réponde à nos exigences de service public.